

AR Prefecture

016-211602719-20260706-CM_2026_07_11-DE
Reçu le 09/07/2026

Département de la Charente

Commune de Puymoyen

Réunion du Conseil Municipal du 6 Juillet 2026

Extrait du registre des délibérations

LE SIX JUILLET DEUX MILLE VINGT SIX à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Puymoyen, se sont réunis à la Mairie – 1 place de Genainville à PUYMOYEN suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Maire.

Date d'envoi de la convocation : 1^{er} juillet 2026

Secrétaire de séance : Marjorie LEGER

Membres en exercice : 19

Nombre de présents : 14 (de la délibération N°2026-07/01 à la délibération N°2026-07/08)

15 (de délibération N°2026-07/09 à la délibération N°2026-07/15)

Nombre de pouvoirs : 03

Membres en exercice : Patrick ALEXIS, Eric BIOJOUT, Pascal DECROS, Fernando FRIAS BARRERA, Bernard GABET, Corinne GALTAUD, Jean-Jacques GARREAU, Katia GIRONCE, Céline GUIGUI, Sophie HAINZ, Samuel LAGIER, Marjorie LEGER, Chantal LIAUD, Anna MIGNON, Arnaud MILLET, Geneviève NIOUET-BRUNAUD, Xavier PERRAULT, José POIRIER, Caroline TERRADE.

Membres présents : Eric BIOJOUT, Pascal DECROS, Fernando FRIAS BARRERA, Bernard GABET, Jean-Jacques GARREAU, Katia GIRONCE, Céline GUIGUI, Sophie HAINZ, Marjorie LEGER, Chantal LIAUD, Arnaud MILLET, Geneviève NIOUET-BRUNAUD, José POIRIER, Caroline TERRADE.

Anna MIGNON arrivée en cours de séance à partir de la délibération N°2026-07/09

Ont donné pouvoir :

Corinne GALTAUD a donné procuration à Bernard GABET

Samuel LAGIER a donné procuration à Arnaud MILLET

Patrick ALEXIS a donné procuration à Eric BIOJOUT

Excusé(s) :

Xavier PERRAULT

Anna MIGNON absente jusqu'à la délibération N°2026-07/08. Arrivée à compter de la délibération N°2026-07/09

Le quorum étant atteint nous pouvons délibérer

o _ o _ o _ o _ o

2026-07/11 Modification du tableau des effectifs – Création de postes d'auxiliaire de puériculture

o _ o _ o _ o _ o

Certifiée exécutoire : le Maire

Reçue en Préfecture le :

Affichée en Mairie le :

09 JUL. 2026

09 JUL. 2026



AR Prefecture016-211602719-20260706-CM_2026_07_11-DE
Reçu le 09/07/2026

RESSOURCES HUMAINES	Rapporteur : Bernard GABET
DÉLIBÉRATION N° 2026-07/11	Modification du tableau des effectifs – Création de postes d’auxiliaire de puériculture

Conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique, le Conseil municipal est compétent pour créer, supprimer ou modifier les emplois permanents de la collectivité. Le tableau des effectifs constitue ainsi le document de référence recensant l'ensemble des emplois budgétaires de la commune.

Dans le cadre de la gestion prévisionnelle des ressources humaines et de l'évolution de carrière des agents communaux, deux agents remplissent désormais les conditions leur permettant de bénéficier d'un avancement de grade.

Afin de permettre leur nomination dans leur nouveau grade, il convient de procéder préalablement à la modification du tableau des effectifs par la création des emplois correspondants et, le cas échéant, la suppression des emplois devenus vacants après nomination.

Cette évolution n'entraîne aucune création nette d'effectif. Elle vise uniquement à adapter le tableau des emplois à la situation statutaire des agents concernés et à reconnaître leur évolution de carrière, dans le respect des lignes directrices de gestion de la collectivité et des dispositions statutaires applicables.

La présente délibération constitue ainsi un préalable indispensable aux arrêtés individuels de nomination qui seront pris par l'autorité territoriale.

Le tableau des effectifs modifié est le suivant :

GRADE OU EMPLOI	CATEGORIE	EMPLOIS BUDGETAIRES AU 01/01/2026			EFFECTIFS POURVUS AU 05/07/2026		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS CONTRACTUEL A TEMPS COMPLET	TOTAL	AGENTS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	AGENTS CONTRACTUEL A TEMPS COMPLET	TOTAL
FILIERE MEDICO- SOCIALE		2	1	3	3	0	3
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE CLASSE NORMALE	B	1	1	2	2	0	2
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE CLASSE SUPERIEURE	B	1		1	1		1

AR Prefecture

016-211602719-20260706-CM_2026_07_11-DE
Reçu le 09/07/2026

Fondements juridiques

- **Vu** le Code général de la fonction publique ;
- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;
- **Vu** les lignes directrices de gestion de la commune ;
- **Vu** le tableau des effectifs de la commune ;
- **Considérant** qu'il appartient au Conseil municipal de créer et de supprimer les emplois nécessaires au fonctionnement des services communaux ;
- **Considérant** que deux agents remplissent les conditions statutaires leur permettant de bénéficier d'un avancement de grade ;
- **Considérant** qu'il convient, préalablement à leur nomination, de modifier le tableau des effectifs afin de créer les emplois correspondants.

Je vous propose :

- **D'approuver** la modification du tableau des effectifs de la commune, conformément au tableau présenté ci-avant ;
- **De créer** les emplois correspondant aux grades permettant l'avancement des deux agents concernés ;
- **De supprimer**, après nomination des intéressés, les emplois devenus vacants lorsque cette suppression sera rendue nécessaire ;
- **De préciser** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération, notamment les arrêtés individuels de nomination.

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0
Non votant : 0

**APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL
MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE LA
DELIBERATION TELLE QUE
PRESENTEE CI-AVANT**

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Poitiers ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour copie conforme.
En Mairie, le 9 Juillet 2026
Le Maire,
Eric BIOJOUT

